



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 octobre 2022

Le Gouvernement est engagé contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+

Lancement de l'appel à projets local 2023 – 2,6 millions d'euros pour lutter contre la haine

Isabelle Lonvis-Rome, ministre déléguée auprès de la Première ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, et Sophie Elizéon, déléguée interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), poursuivent l'engagement du Gouvernement pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ en lançant – ce vendredi 21 octobre 2022 – l'appel à projets local 2023.

Doté d'une enveloppe de 2,6 millions d'euros, cet appel à projets local pour l'année 2023 soutient et encourage les initiatives de la société civile engagée dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ : associations de loi 1901 de terrain, lieux de mémoire et d'histoire, ainsi que les établissements scolaires (collèges, lycées), universitaires et culturels.

Soutenu financièrement par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT et piloté par les préfetures de département, cet appel à projets local cible l'ensemble des actions de lutte contre la haine et contre les discriminations liées au racisme, à l'antisémitisme et aux LGBTphobies, et ce au plus près des publics et des territoires.

Isabelle Lonvis-Rome, ministre déléguée auprès de la Première ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, déclare : « La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les LGBTphobies est au cœur des priorités du Gouvernement. Dans ce contexte, depuis 2017, les subventions de l'État n'ont eu de cesse de progresser d'environ 50% et de 17% en 2022 par rapport à l'année passée. Ces efforts budgétaires sont la traduction de l'ambition du Gouvernement aux côtés des services déconcentrés de l'État, des associations, du monde académique et des collectivités. Le combat contre la haine nécessite l'engagement de tous, sans relâche. C'est pourquoi, je me réjouis de

lancer aujourd'hui l'appel à projets local pour 2023, doté d'une enveloppe de 2,6 millions d'euros, qui s'inscrit dans le sillon tracé depuis cinq ans. »

Modalités de candidature :

Les modalités de candidature sont consultables sur les sites internet des préfectures de département : www.nom-du-departement.gouv.fr.

Les dossiers de candidature présentant un ou plusieurs projets et la subvention demandée doivent être adressés aux préfectures jusqu'au 4 décembre 2022.

À l'issue, les préfectures pourront s'appuyer sur les comités opérationnels à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ (CORAH) et présenter les dossiers reçus au titre du département.

Contact presse :

Ministère délégué chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances
01 42 75 62 75 – presse-efh@pm.gouv.fr